

**AZF** Les avocats poursuivent leurs plaidoiries lors du procès en appel

# « CES LIEUX N'ATTENDAIENT PLUS QU'UNE ÉTINCELLE »

JULIE RIMBERT

Elle porte à la barre tous les espoirs des Toulousains qui ont perdu un proche lors de l'explosion de l'usine AZF. Stella Bisseuil, chef de file des parties civiles de ce procès en appel, a plaidé hier pour l'Association de familles endeuillées. Deux heures d'argumentation pour démontrer que la piste chimique est bien la seule explication possible.

## L'infraction constituée

L'avocate explique que c'est au nom de la vérité que ces familles sont parties civiles, et non par soif de vengeance. « Aucune cause n'est plus consolatrice que l'autre, assure-t-elle. Nous avons su voir à quel point l'industriel allumait des contre-feux, invoquait des arguments artificiels pour se dédouaner d'une cause chimique qui l'accuse ». Puis Stella Bisseuil rappelle les rapports de la Commission d'enquête interne de Total, qui



Stella Bisseuil, avant sa plaidoirie.

concluait à l'accident chimique. Elle pointe le recyclage des déchets, la chape détériorée du hangar 221 et les produits dangereux dans le bâtiment 335. « Tous ces manquements, c'est à la défaillance

## ■ RÉQUISITIONS

Alain Levy, avocat d'une trentaine d'agents EDF victimes de la catastrophe, plaide aujourd'hui. Les réquisitions de l'avocat général sont attendues vendredi et la défense plaidera du 13 au 15 mars. Le procès doit s'achever le 20 mars.

de l'industriel, assène-t-elle. Ces lieux inflammatoires n'attendaient plus qu'une étincelle ». Pour elle, le lien de causalité qui manquait au président Le Monnyer en première instance est désormais entre les mains du président Brunet. « Vous avez tous les éléments permettant de constituer l'infraction. L'enchaînement des faits et des causes, vous les avez. Vous ferez triompher la vérité judiciaire et vous ne donnerez pas de prix aux mensonges et à l'arrogance », conclut-elle. ■